

**Le 12 novembre 2018**

**Province de Québec  
Ville de Rimouski**

Le **LUNDI** douze novembre deux mille dix-huit, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h 04, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray et Cécilia Michaud, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Grégory Thorez, Jocelyn Pelletier, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Claude Périnet, directeur général, madame Monique Sénéchal, greffière, et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

**2018-11-840**

**PROJET D'ACQUISITION D'IMMEUBLES DE KYRIAD DÉVELOPPEMENT INC.**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'approuver et d'autoriser la signature d'une offre d'achat à intervenir entre la Ville de Rimouski et Kyriad Développement inc. pour l'acquisition d'immeubles à l'intersection de la Montée Industrielle et Commerciale et du boulevard Arthur-Buies Est.

**2018-11-841**

**MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - NÉGOCIATION - REVENTE DE TERRAINS**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Claude Périnet à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville de Rimouski, toute lettre d'intention avec un potentiel acquéreur d'une partie ou de la totalité des immeubles acquis de Kyriad Développement inc. en vertu de la promesse de vente faisant l'objet de la résolution du conseil municipal de la Ville de Rimouski 2018-11-840 adoptée en date du 12 novembre 2018, laquelle lettre d'intention pourra contenir les éléments essentiels de la transaction de vente envisagée, sans pour autant constituer une promesse de vente, ainsi que les engagements suivants de la Ville de Rimouski :

- un engagement de confidentialité des termes de la lettre d'intention, sujet aux lois applicables et aux obligations de la Ville de Rimouski en vertu de la loi;
- un engagement d'exclusivité des négociations avec le potentiel acquéreur pour la vente des immeubles concernés pour une période ne pouvant excéder six (6) mois;
- un engagement à fournir des attestations et garanties au potentiel acquéreur à l'effet que la Ville de Rimouski est propriétaire des immeubles concernés, que celle-ci n'est pas restreinte dans son pouvoir de négociation avec celui-ci quant à la vente de ces immeubles et qu'aucun accord, aucune entente se rapportant à la vente, la location ou le transfert de ces immeubles n'existe en faveur d'un tiers;

- un engagement de donner accès à tout potentiel acquéreur aux immeubles concernés pour qu'il puisse y réaliser des plans, prises de mesures des structures, tests de sol et test environnementaux, études architecturales et d'ingénierie, et/ou toute autre vérification liée à l'immeuble.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à 20 h 06.

---

Marc Parent, maire

---

Monique Sénéchal, greffière de la Ville